



Journée mondiale pour le travail décent

Le 7 octobre 2008



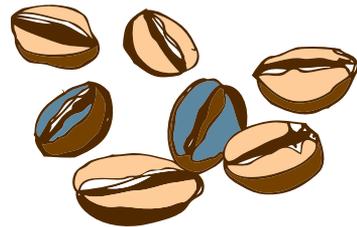
JMTO

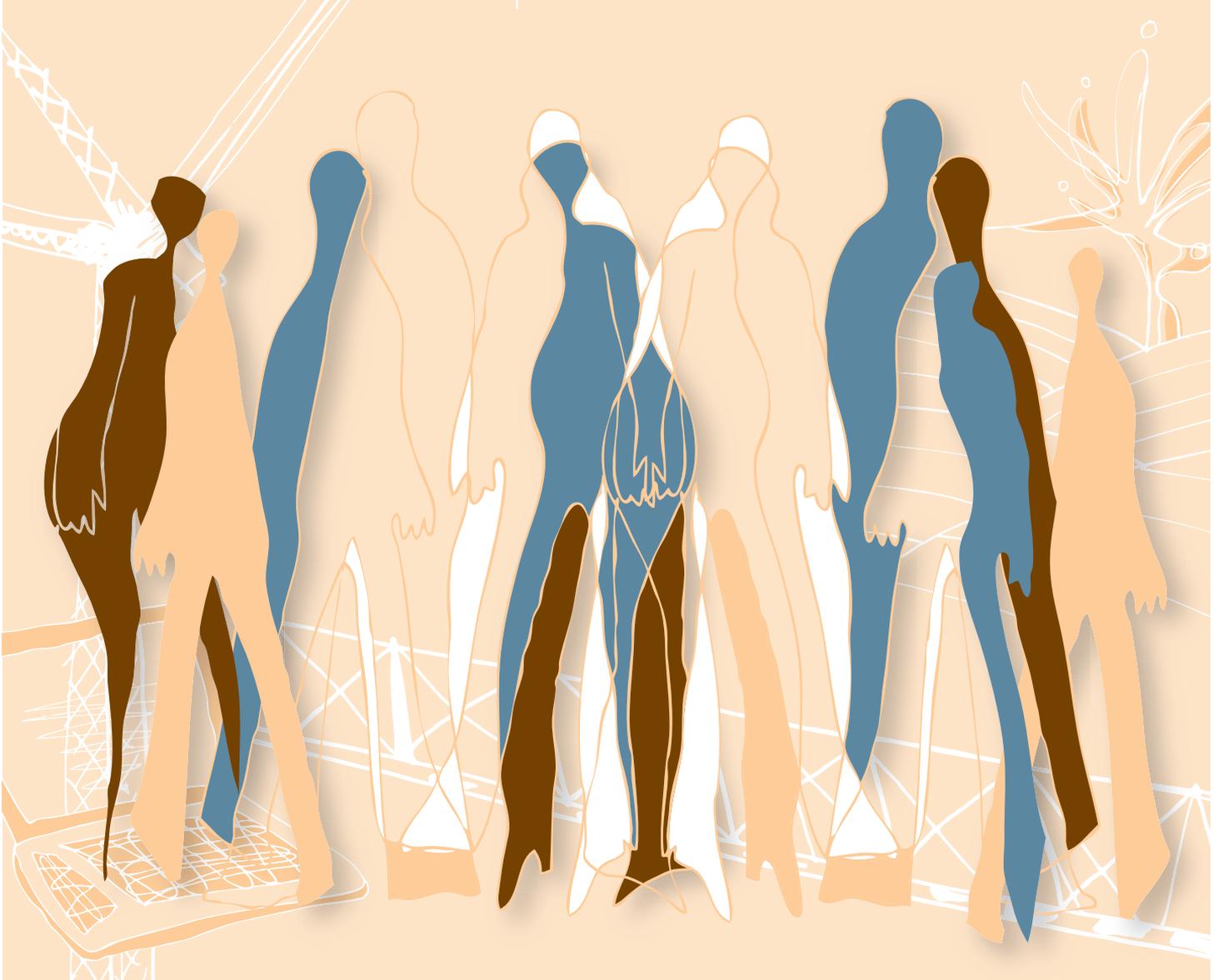
JOURNÉE MONDIALE POUR LE TRAVAIL DÉCENT 07.10.08

Journée mondiale pour le travail décent

Le 7 octobre 2008

Le mouvement syndical organisera, le 7 octobre 2008, une Journée mondiale pour le travail décent, offrant aux syndicats et aux organisations œuvrant pour le travail décent dans le monde entier une occasion sans précédent de se rallier à une vaste mobilisation mondiale impliquant un nombre élevé de personnes et comportant toute une série d'activités. Une journée fructueuse permettra de mettre l'accent sur le besoin urgent d'une nouvelle mondialisation et de jeter les bases de la participation du mouvement syndical dans tous les continents à une action commune.

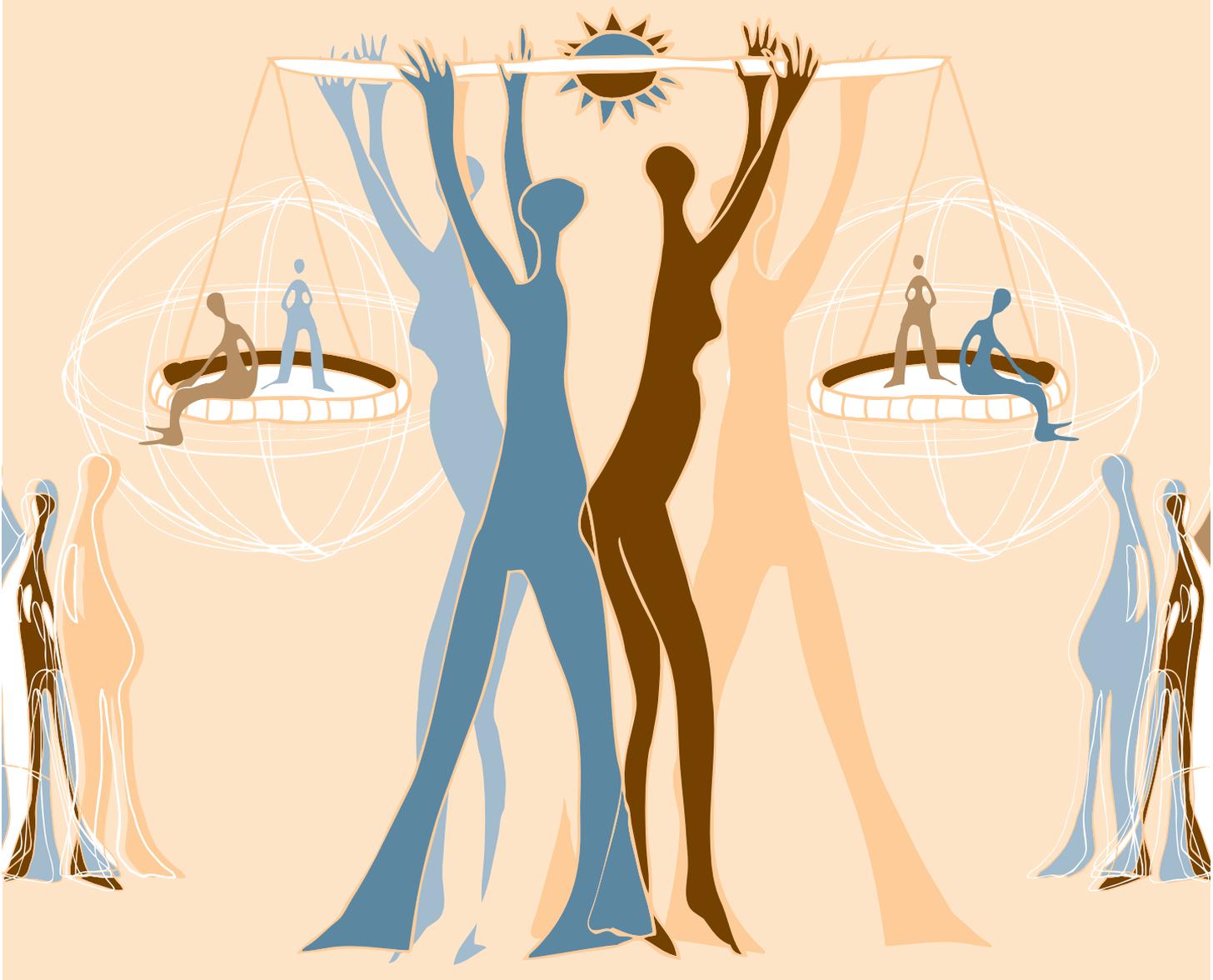




Pourquoi le travail décent est-il important?

Toute personne dans le monde devrait pouvoir avoir un emploi lui permettant de mener une vie digne répondant à ses besoins essentiels. A cette fin, l'emploi est un facteur fondamental. C'est pourquoi il conviendrait d'exhorter tous les gouvernements à se consacrer davantage à la création d'emplois, et pas seulement de tout emploi, mais bien d'emplois décents pour tous.

Dans de nombreux cas, on affirme que les pays ne peuvent se permettre des salaires équitables ni de meilleures conditions; toutefois, les bénéfices à long terme prédomineront rapidement sur les coûts à court terme. C'est pourquoi le travail décent est la meilleure manière de lutter contre la pauvreté mondiale. Pour la majorité des personnes dans le monde entier, l'insuffisance d'emplois est synonyme de pauvreté.



Qu'est le travail décent?

Le travail décent, comme concept et programme, a été introduit et promu initialement par l'Organisation internationale du travail (OIT) en 1999.

La définition du travail décent selon l'OIT

Le travail décent, tel que défini par l'OIT et approuvé par la communauté internationale, est la possibilité pour chaque femme et chaque homme d'accéder à un travail productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité. Il regroupe divers éléments: la possibilité d'exercer un travail productif et convenablement rémunéré; la sécurité au travail et la protection sociale pour les travailleurs et leur famille; l'amélioration des perspectives de développement personnel et d'intégration sociale; la liberté pour les êtres humains d'exprimer leurs préoccupations, de s'organiser et de participer à la prise de décisions qui influent sur leur vie; l'égalité de chances et de traitement pour l'ensemble des femmes et des hommes.



Thèmes

Vous pouvez axer les activités que vous organiserez pendant la Journée mondiale sur trois thèmes.

Les droits au travail

Le premier sous-thème porte sur les droits des travailleurs et des travailleuses. L'action relative à ce thème peut offrir de nombreuses possibilités, en particulier les droits fondamentaux de syndicalisation, de reconnaissance et de négociation collective et la protection de la discrimination du travail forcé et du travail des enfants, ainsi que le droit à un environnement de travail sain et sûr. Il peut également comprendre les droits de tous les citoyens à une démocratie, à des emplois décents, à l'égalité et à des services publics de qualité. En effet, des services publics de qualité font partie intégrante du programme mondial du mouvement syndical.

n°01



La solidarité

Le deuxième thème, qui s'axe dans une grande mesure sur les actions pratiques impliquant une coopération entre les affiliées dans différents pays, de manière bilatérale ou multilatérale, se base sur la solidarité. Il inclurait des activités à l'appui des syndicats victimes des attaques des gouvernements ou des employeurs, une assistance pratique pour les syndicats nécessitant un soutien à leur travail de campagnes ou cherchant à syndicaliser les travailleurs dans le travail formel ou informel et non protégé, et l'organisation d'actions dans le cadre du travail conjoint syndical avec d'autres groupes, tel que sur le VIH-SIDA, le développement, les droits humains, le genre, le racisme, la migration, etc. Les réseaux de solidarité existants pourraient ainsi jouer un rôle important comme véhicules d'action, et profiter également des préparatifs de cette Journée pour s'adresser aux autres et constituer leur propre base de participation et de soutien. L'accent mis sur la solidarité syndicale devra être lié à la quête générale de solidarité entre les pays riches et pauvres en matière de développement, d'aide, de commerce et d'investissements.

n°02



L'éradication de la pauvreté et des inégalités

Ce thème englobe la campagne mondiale contre la pauvreté, ainsi que des questions liées au commerce mondial, à l'aide et aux investissements. Il place le développement durable et équitable au cœur de la nouvelle mondialisation et met en exergue les inégalités de revenus massives et croissantes qui existent dans bon nombre de pays.

Ralliez-vous à la Campagne « Un travail décent, une vie décente pour les femmes »

Le 8 mars 2008 marque le centenaire de la Journée internationale de la femme qui puise ses racines dans les protestations, les grèves et les manifestations des femmes syndicalistes. Leur détermination et courage pour défendre les droits des travailleuses et le rôle historique joué par les femmes syndicalistes dans la proclamation de la Journée internationale de la femme méritent une célébration très spéciale le 8 mars 2008. C'est pourquoi nous vous encourageons à participer à la Campagne mondiale sur « Un travail décent et une vie décente pour les femmes » qui sera organisée pendant deux ans.

n°03



Activités

Vu que les circonstances et possibilités des organisations participantes varient largement, nous devons assurer différents types d'actions permettant la plus grande participation possible. Il est dès lors envisagé de prévoir trois types d'activités dans le processus de planification:

- **La mobilisation** comprenant des rassemblements, des manifestations, des marches, des événements culturels, etc.;
- **Des activités thématiques** comprenant des réunions, des séminaires, des conférences de presse, des activités de lobbying, et la présentation des revendications aux gouvernements, aux institutions internationales, aux organisations d'employeurs et aux employeurs; et
- **Des activités électroniques** visant à faciliter la participation la plus large possible avant et pendant cette journée, notamment de ceux qui ne sont pas en mesure de prendre part aux mobilisations ni aux réunions. La CSI développera des pages web interactives spéciales comprenant une série d'applications faciles à utiliser à l'appui de l'organisation de la journée. Celles-ci permettront aux personnes de se joindre aux actions liées à la journée et de télécharger du matériel qu'elles pourront utiliser ou modifier.



L'objectif consiste à organiser le plus possible d'événements le 7 octobre. Toutefois, toute autre activité organisée pendant les semaines qui précèdent ou qui suivent cette date peut également être liée à la Journée d'action pour le travail décent.

Il est important que les activités menées par chaque organisation impliquée soient divulguées aux participants dans d'autres pays ainsi qu'au public en général, afin que nous puissions optimiser l'impact global de cette journée. Le site web **www.ituc-csi.org** est le meilleur endroit pour coordonner toutes les activités. Vous pouvez également nous contacter par courriel (**wddw@ituc-csi.org**) ou à l'adresse postale (CSI, 5 Bd Roi Albert II, Bte 1, 1210 Bruxelles, Belgique) pour nous informer sur vos activités et découvrir les actions menées par les autres participants.

De plus amples informations

De plus amples informations seront fournies au cours des prochains mois, notamment des idées d'activités, des informations mises à jour sur les actions menées par les organisations participantes, ainsi que des informations générales sur des questions d'intérêt commun.

Pour de plus amples informations sur la Journée mondiale pour le travail décent, vous pouvez consulter la page web **www.ituc-csi.org** où nous publierons dès que possible toutes les nouvelles concernant la campagne.

Si vous souhaitez obtenir des informations mises à jour par courrier électronique ou simplement de plus amples informations, veuillez envoyer un courriel à **wddw@ituc-csi.org** ou contacter le département de Campagnes et de Communications à la CSI.

Action à mener aussitôt

Même si vous planifiez actuellement les actions que vous organiserez le 7 octobre, vous pouvez déjà signer l'Appel à l'action pour « Un travail décent, une vie décente » à l'adresse suivante: **www.decentwork.org**

La Journée mondiale pour le travail décent est une initiative de la CSI et est soutenue par le Conseil des Global Unions.

La CSI représente 168 millions de travailleurs au sein de 311 organisations affiliées nationales dans 155 pays.

www.ituc-csi.org

